AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1753
FR0004175842-FS0853

30 septembre 2019

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 27 septembre 2019, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

- la société en commandite par actions Tikehau Capital[1] (32 rue de Monceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi, le 23 septembre 2019, directement et indirectement en baisse, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Sofidy[2] et la société anonyme GSA Immobilier[3] qu'elle contrôle, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de ces sociétés, 907 889 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 58,84% du capital et des droits de vote de cette société[4] ;

- le concert composé des sociétés Tikehau Capital[1], Sofidy[2], GSA Immobilier[3], Sofidiane[5], Makemo Capital[6], AF&Co[7], et MM. Antoine Flamarion et Christian Flamarion a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 septembre 2019, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir 1 001 492 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 64,90% du capital et des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Tikehau Capital General Partner, associé commandité de la société Tikehau Capital.
[2] Société détenue à 100% par Tikehau Capital.
[3] La société GSA Immobilier est contrôlée à hauteur de 50,1% du capital et des droits de vote par la société Sofidy.
[4] Sur la base d'un capital composé de 1 543 108 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Société par actions simplifiée contrôlée par M. Christian Flamarion.
[6] Société par actions simplifiée détenue conjointement par les sociétés AF&Co et MCH, deux sociétés qui sont respectivement contrôlées par M. Antoine Flamarion et M. Mathieu Chabran et qui sont représentants légaux de Tikehau Capital General Partner, le gérant de Tikehau Capital.
[7] Société par actions simplifiée contrôlée par M. Antoine Flamarion.

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Tikehau Capital	553 327	35,86
Sofidy	353 986	22,94
GSA Immobilier	576	0,04
Sous-total Tikehau Capital	**907 889**	**58,84**
Sofidiane	44 000	2,85
Makemo Capital	47 030	3,05
AF&Co	1	ns
M. Antoine Flamarion	1 750	0,11
M. Christian Flamarion	822	0,05
Total concert	**1 001 492**	**64,90**

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, les membres du concert susvisé ont précisé détenir 128 579[8] obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») exerçables à tout moment jusqu'au 1er janvier 2020, chaque « océane » pouvant donner droit à une action SELECTIRENTE, sous réserve d'ajustements, notamment en période d'offre publique.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions SELECTIRENTE hors marché.

À cette occasion, la société Tikehau Capital a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE.

———

[8] Les océanes SELECTIRENTE sont détenues individuellement par les sociétés Tikehau Capital (120 942) et Sofidy (7 637).